



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2513

Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'Association Lyon Athlétisme pour la prise en charge du transport par cars privés des écoles d'athlétisme du mercredi et vendredi sur Parilly - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2513 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 12 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ATHLETISME POUR LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT PAR CARS PRIVES DES ECOLES D'ATHLETISME DU MERCREDI ET VENDREDI SUR PARILLY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Lyon Athlétisme », créée le 7 juillet 2007 et affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme, est née d'une fusion des sections d'athlétisme du Lyon Olympique Universitaire (LOU) et de l'ASPTT Grand Lyon. Son siège se trouve au 75 avenue Pierre de Coubertin à Lyon 7^e.

Elle comptait 541 licenciés (327 hommes et 214 femmes) pour la saison 2015-2016, dont 322 de moins de 18 ans.

Parmi ses licenciés se trouve Méлина Robert-Michon, lanceuse de disque qui a obtenu une médaille d'argent lors des Jeux Olympiques de Rio.

Les athlètes de Lyon Athlétisme s'entraînent actuellement sur le plateau et la piste du stade de Gerland, et à la halle d'athlétisme de la Duchère.

Avec l'arrivée du LOU Rugby au stade de Gerland, l'Association « Lyon Athlétisme » ne pourra plus utiliser les installations d'athlétisme à compter du 31 octobre 2016.

L'Association « Lyon Athlétisme » se voit ainsi dans l'obligation de délocaliser ses activités d'écoles d'athlétisme vers le stade de Bron-Parilly.

Les frais pour le transport en cars privés des écoles d'athlétisme de Gerland vers le stade de Parilly, de novembre 2016 et juillet 2017 (allers et retours les mercredis et vendredis, hors vacances scolaires), sont évalués à 12 000 euros.

Des travaux d'aménagement d'une nouvelle piste sur la Plaine des jeux de Gerland seront prochainement réalisés ; ils permettront à l'Association « Lyon Athlétisme » de reprendre ses activités sur le site du 7^e arrondissement.

Je vous propose qu'une subvention de 12 000 euros soit allouée à l'Association « Lyon Athlétisme » pour la prise en charge de cette dépense supplémentaire imprévue pour ce club, qui contribue grandement au développement de l'athlétisme à Lyon.

Par délibération n° 2016/1835 du 18 janvier 2016, l'Association « Lyon Athlétisme » a perçu une subvention annuelle de fonctionnement de 66 000 €, versée dans le respect d'une convention cadre de partenariat avec la Ville de Lyon.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose de signer une convention d'application avec cette association.

Vu ladite convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Une subvention exceptionnelle de 12 000 euros est allouée à l'Association « Lyon Athlétisme » pour la prise en charge des frais de transport des écoles d'athlétisme vers Parilly.

2- La convention d'application à la convention cadre de partenariat du 25 janvier 2016 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Athlétisme» est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, ligne de crédit 42015, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT